



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 105330

## Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation des agriculteurs fragilisés par la crise, qui s'enracinent dans la solitude et en arrivent, pour certains, au suicide. En effet, dans les campagnes françaises, les éleveurs malmenés par une conjoncture économique difficile sont les premières victimes de la solitude, avec toutes les conséquences qui en découlent. L'Ouest de la France, première région d'élevage, est plus particulièrement exposé. En faisant de la solitude une grande cause nationale, le Premier ministre a sans doute accéléré une prise de conscience, appuyée par les chiffres de l'institut national de veille sanitaire : 400 agriculteurs se sont donnés la mort en 2009 (comparé à la moyenne nationale, ce chiffre est deux fois plus élevé). Les agriculteurs, très encadrés techniquement, ne le sont malheureusement pas assez psychologiquement. Rompre la solitude par des groupes de paroles est un levier important, mais il faudrait aussi que les agriculteurs puissent bénéficier d'indemnités journalières lorsqu'ils sont malades. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour accompagner les agriculteurs, pour les aider à lutter contre la solitude liée aux crises agricoles successives et contribuer à limiter le taux de suicides dans les campagnes françaises.

## Texte de la réponse

Les causes du suicide sont le plus souvent multiples, sociales, économiques, professionnelles et individuelles. Elles peuvent et doivent être traitées. Le Gouvernement s'y emploie. C'est dans ce but qu'il s'attache à apporter à nos agriculteurs des réponses concrètes, à leur ouvrir des perspectives de long terme et à défendre un modèle d'agriculture à la fois protecteur, stable et régulé. Cependant, au-delà des causes professionnelles et économiques, il importe également de traiter les autres facteurs de fragilité. C'est pourquoi le ministre chargé de l'agriculture a annoncé jeudi 31 mars dernier, à Rennes, un plan de prévention du suicide dans le monde agricole, en conclusion des débats organisés par la Société de Saint-Vincent-de-Paul sur la solitude dans le monde rural et agricole, à l'occasion de la troisième rencontre nationale de la Grande Cause nationale 2011. Il a confié à la Mutualité sociale agricole (MSA) le soin de mettre en oeuvre ce plan qui s'intégrera dans le Programme national d'actions contre le suicide que présentera prochainement la secrétaire d'État chargée de la santé, Mme Nora Berra. Il comporte trois axes : mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole : pour ce faire, Bruno Le Maire a demandé à la MSA et à l'Invs (Institut national de veille sanitaire) de constituer un groupe de professionnels qui sera chargé d'établir des données fiables sur le suicide des agriculteurs. Ce groupe remettra sa première étude à la fin de l'année 2011. Elle permettra d'adapter les actions de prévention aux besoins d'une région ou d'un secteur professionnel, et de développer un plan global de prévention des risques psychosociaux et de prise en charge des agriculteurs en difficulté ; mettre en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse : à cette fin, les personnels des plates-formes téléphoniques des réseaux d'aides à distance spécialisés recevront dès le mois de septembre prochain des guides échanges (des scripts) adaptés aux spécificités des agriculteurs, rédigés par les équipes médicosociales de la MSA. Les agriculteurs en détresse pourront être orientés vers la MSA qui prendra le relais pour apporter une réponse sur mesure à leurs problèmes ; créer des cellules de prévention dans chaque caisse de la MSA

pour repérer les agriculteurs en difficulté : Ces cellules pluridisciplinaires regrouperont des médecins du travail, des assistantes sociales, des conseillers en prévention des risques professionnels, des psychologues et des élus de la MSA. Elles seront chargées de repérer les agriculteurs fragiles et de prendre contact avec eux pour prévenir toute tentative de suicide. Elles suivront également les agriculteurs ayant déjà commis des tentatives de suicide par le passé afin de prévenir les récurrences.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Favennec](#)

**Circonscription :** Mayenne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105330

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2011, page 3790

**Réponse publiée le :** 31 mai 2011, page 5737